DÉPARTEMENT DES YVELINES

CANTON DE HOUILLES

Le Conseil Municipal se compose de 39 membres

Le nombre des Conseillers municipaux en exercice est de : 39

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE HOUILLES

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

DCM 22/092 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains de la Boucle de la Seine (SITRU) – Remplacement d'un membre

Le 28 septembre 2022 à 19h02, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 22 septembre 2022).

PRÉSENTS:

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine, M^{me} PRIM Céline, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} OROSCO Claire, M. de CAMARET Gilles, M^{me} DUFOUR Florence, M^{me} HERREBRECHT Christine, M^{me} LECLERC Céline, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M^{me} GOUAR Saara, M. CADIOT Laurent, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. HERAUD Christophe, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} COLLET Jennifer, M^{me} BELALA Monika, M. BERTRAND Romain, M. MEGRET Olivier, M. GOUT Christophe, M. CADIOU Patrick, M^{me} PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M. SIMONIN Sébastien
- Mme BROUTIN Gaëlle
- M^{me} RIBAUTE-PICARD Delphine
- M. SEKKAI Hadji

par M^{me} SIMONIN Elsa par M. CHAMBERT Julien par M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine par M. MAGA Sylvère (jusqu'à 19h49)

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE:

- M. MAGA Sylvère, à 19h07 (a pris part à tous les votes)
- M. CADIOT Laurent, à 19h07 (a pris part à tous les votes)
- M. SEKKAI Hadji, à 19h49 (a pris part à tous les votes)

PARTI EN COURS DE SÉANCE : /

ABSENTS:

- M. PARIS Benoît
- Mme MICHEL Fleur

Accusé de réception en préfecture 078-217803113-20220928-DCM22-092-Al Date de télétransmission : 05/10/2022 Date de réception préfecture : 05/10/2022

VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

DCM 22/092

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Objet: Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains de la Boucle de la Seine (SITRU) – Remplacement d'un membre

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-7, L. 5211-7 et L. 5212-1,

Vu la loi n°2022-217 en date du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale laquelle modifie l'article L.5211-7 du C.C.G.T en disposant que la désignation des délégués peut se faire à main levée,

Vu les statuts consolidés du Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains de la Boucle de la Seine (SITRU) et notamment ses articles 6 et 7 relatif aux modalités de représentation et de fonctionnement du Comité Syndical,

Vu la délibération n° 20/245 en date du 13 juillet 2020 portant élection des délégués de Houilles au sein du Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains de la Boucle de la Seine,

Vu la délibération n° 20/469 en date du 17 décembre 2020 portant modification des délégués de Houilles au sein du Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains de la Boucle de la Seine,

Vu la démission de Monsieur Cédric BEAUCOUESTE en date 07 juillet 2022,

Considérant que les membres ayant adhéré au SITRU au titre de la compétence « Réseau de chaleur » sont représentés au sein du Comité Syndical par deux délégués élus par leur assemblée délibérante,

Considérant qu'en raison de la démission de Monsieur Cédric BEAUCOUESTE, délégué du SITRU, il revient au Conseil Municipal de procéder à son remplacement,

Considérant qu'à la suite de l'appel à candidatures, le groupe Houilles la Ville que J'Aime propose la candidature de Monsieur Serge ROUSSET,

Après en avoir DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS (27 voix pour dont 26 voix du groupe Houilles la Ville que j'aime, 1 voix de M. HERAUD, et 9 abstentions dont 6 du groupe ID COMMUNE, 3 du groupe Alternative Citoyenne Ecologique & Solidaire)

Article 1er: PROCLAME les résultats suivants :

- Nombre de votants : 27
- Nombre d'abstentions :9
- Nombre de suffrages exprimés : 27
- Nombre de sièges à pourvoir : 1
- Voix obtenues par Monsieur Serge ROUSSET: 27

Accusé de réception en préfecture 078-217803113-20220928-DCM22-092-Al Date de télétransmission : 05/10/2022 Date de réception préfecture : 05/10/2022 Article 2 : DÉCLARE élu Monsieur Serge ROUSSET en qualité de délégué au sein du Comité

syndical du Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains de la

Boucle de la Seine.

Article 3: RAPPELLE la liste des délégués au sein du Syndicat Intercommunal pour le

Traitement des Résidus Urbains de la Boucle de la Seine :

Délégués

Madame Christine HERREBRECHT

Monsieur Serge ROUSSET

VILLE DE HOUILLES

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le

n 5 oct. 2022

Publication effectuée le :

0 5 OCT. 2022

Exécutoire ce jour :

0 5 OCT. 2022

Le Maire, Conseiller départemental des Yvelines,

Junen

(Yvelines HAMBON

Accusé de réception en préfecture 078-217803113-20220928-DCM22-092-Al Date de télétransmission : 05/10/2022 Date de réception préfecture : 05/10/2022